

Engagement de YOON envers la transition sociale, solidaire et écologique (TESS)

Dans son dernier rapport (Synthesis Report for the Sixth Assessment Report during the Panel's 58th Session held in Interlaken, Switzerland from 13 - 19 March 2023), le GIEC préconise d'agir pour plus d'équité, de justice climatique et de justice sociale, et d'inclusion.

<https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/resources/spm-headline-statements>

Objectifs pour le Développement Durable :

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». C'est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Il porte une vision de transformation de notre monde en renforçant la paix, en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Les 193 États membres de l'ONU se sont engagés à tout mettre en œuvre pour les atteindre. À ce titre, l'Agenda 2030 est donc universel.

Aucun pays n'atteint par ailleurs l'ensemble des cibles, même si les chemins à parcourir diffèrent selon les uns les autres. À ce titre, tous les pays sont donc en voie de développement durable.

Par ailleurs, le succès de l'Agenda 2030 n'est pas que l'affaire ou la responsabilité des gouvernements : de même que les acteurs dits « de la société civile » ont participé aux négociations des ODD dans un processus participatif inédit au plan multilatéral, de même ils ont aussi leur rôle à jouer : ainsi bien sûr du secteur privé et financier mais aussi des syndicats, des ONG, des autorités ou gouvernements locaux, etc.

YOON agit à 3 niveaux

1. YOON s'inscrit résolument dans les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) suivants ?

ODD1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

ODD8 - Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

ODD10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

ODD16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable

ODD17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs

retrouvez leur détail et tous les autres ODD ici : <https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable>

2. En 2023, YOON a démarré un chantier d'adaptation de ses missions à la TESS Transition écologique et sociale et a défini 4 axes piliers :

1. Informer sur les métiers et emplois de la TESS et de demain

2. Former sur les enjeux croisés de la TESS et de l'intégration pro des personnes étrangères

3. Construire et renforcer un réseau de partenaires engagés dans la TESS

4. Travailler au quotidien notre exemplarité dans la TESS

3. En ce sens, à Lyon, YOON est labellisé Engagés à Lyon (ex LVED Lyon Ville Equitable et durable) depuis 2020. Ce label est accordé pour 3 ans. Après évaluation des avancées et proposition de poursuite d'objectifs, YOON a été renouvelé en 2023 de nouveau pour 3 ans. Voici nos engagements :

- Un impact sociétal par :
 - Le partage et l'échange de pratiques, de son réseau, l'accès privilégié aux partenaires engagés à nos formations leviers de l'intégration (interculturalité, droit des étrangers, culture du réseau)
 - Définition et mise en place d'objectifs et d'un plan d'action en faveur de la transition écologique environnementale et sociale,
 - Mieux suivre et mesurer les actions de sensibilisation, formation et engagement et leurs impacts de YOON auprès de ses parties prenantes citoyennes et entreprises.
- Des comportements d'achats et de consommation responsable :
 - Ne pas réaliser d'achat non responsable, privilégier les achats écologiques, responsables locaux, en circuits courts. Effectuer un suivi de cette pratique.
 - Dans les cadre de réalisation des activités de l'association : bureaux, permanences du territoire, auprès de producteurs locaux et responsable locaux,
 - Communication et suivi des pratiques avec ses partenaires
- Une gestion sociale responsable :
 - Développer la transparence dans la prise des décisions et la participation des parties prenantes à la vie de l'association,
 - Consolider le management social et humain,
 - Encadrer la politique salariale